



PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2027 DU CAMPING ROCHER PANET

RÈGLEMENT 340-2026

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale mentionne que « [...] toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification »;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite se prévaloir d'un règlement concernant la tarification au camping Rocher Panet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 mars 2026, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 mars 2026, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. ___ et appuyé par M. ___, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de L'Islet adopte le présent règlement qui statue et décrète ce qui suit :

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ART. 1. PRÉAMBULE AU RÈGLEMENT

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ART. 2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est numéroté 340-2026 et intitulé « Règlement de tarification 2027 du camping Rocher Panet ».

ART. 3. BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'établir la tarification 2027 pour les services offerts au camping Rocher Panet.

TARIFICATION 2027

Description	Saison	Type	Tarification	
			Sans taxes	Avec taxes
Saisonnier	150 jours env.	Lot fleuve	3 625,42 \$	3 806,69 \$
	150 jours env.	Lot autre	2 174,33 \$	2 283,05 \$
Mensuel	Haute saison	Lot fleuve	1 463,06 \$	1 536,21 \$
	Haute saison	Lot autre	1 243,51 \$	1 305,69 \$
	Basse saison	Lot fleuve	1 097,82 \$	1 152,71 \$
	Basse saison	Lot autre	932,37 \$	979,00 \$



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Hebdomadaire	Haute saison	Lot fleuve	387,73 \$	443,80 \$
	Haute saison	Lot autre	328,80 \$	378,04 \$
	Basse saison	Lot fleuve	292,69 \$	336,52 \$
	Basse saison	Lot autre	248,98 \$	286,27 \$
Journalier 3 services	Haute saison	Lot fleuve	61,77 \$	71,02 \$
	Haute saison	Lot autre	52,27 \$	60,09 \$
	Basse saison	Lot fleuve	52,27 \$	60,09 \$
	Basse saison	Lot autre	44,65 \$	51,33 \$
Journalier 2 services	Haute saison	Lot fleuve	N/A	N/A
	Haute saison	Lot autre	45,46 \$	52,26 \$
	Basse saison	Lot fleuve	N/A	N/A
	Basse saison	Lot autre	39,53 \$	45,45 \$
Journalier 0 service	Haute saison	Lot fleuve	N/A	N/A
	Haute saison	Lot autre	27,56 \$	31,69 \$
	Basse saison	Lot fleuve	N/A	N/A
	Basse saison	Lot autre	27,56 \$	31,69 \$
Rabais groupe 15-24 sites - 15 %	Haute saison	Lot groupe	44,43 \$	51,08 \$
	Basse saison	Lot groupe	37,95 \$	43,64 \$
Rabais groupe 25-33 sites - 20 %	Haute saison	Lot groupe	41,82 \$	48,08 \$
	Basse saison	Lot groupe	35,72 \$	41,07 \$
Prêt-à-camper Fleuve	Haute saison hebdomadaire		1 092,62 \$	1 256,24 \$
	Haute saison jour- nalier (min 3 nuits)		205,68 \$	236,48 \$
	Basse saison hebdomadaire		1 037,00 \$	1 192,29 \$
	Basse saison jour- nalier (min 3 nuits)		181,37 \$	208,53 \$
Prêt-à-camper Intérieur	Haute saison hebdomadaire		774,38 \$	890,34 \$
	Haute saison jour- nalier (min 3 nuits)		145,77 \$	167,60 \$
	Basse saison hebdomadaire		735,66 \$	845,82 \$
	Basse saison jour- nalier (min 3 nuits)		128,55 \$	147,80 \$
Autres			Sans taxes	Avec taxes
Salle	Jour	6 h à 18 h	81,60 \$	93,82 \$
	Soir	18 h à 23 h	40,80 \$	46,91 \$
Visiteur	Jour		4,35 \$	5,00 \$
1-5 visiteurs	Saison		75,00 \$	86,23 \$
Coucher	Personne		5,22 \$	6,00 \$
Douche	Personne		3,04 \$	3,50 \$
Savon			0,87 \$	1,00 \$
Glace			3,50 \$	4,02 \$
Bois			5,22 \$	6,00 \$
Vidange			9,56 \$	11,00 \$
Stationnement nuit branché			20,80 \$	23,91 \$
Stationnement nuit			14,78 \$	16,99 \$
Équipement supplémentaire			19,13 \$	21,99 \$
Entreposage hivernal			300,00 \$	344,93 \$
Arrivée hâtive terrain			5,00 \$	5,75 \$



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

(11 h si disponible)			
Arrivée hâtive POD (11 h si disponible)		7,00 \$	8,05 \$
Départ tardif terrain (18 h si disponible)		10,00 \$	11,50 \$
Départ tardif POD (18 h si disponible)		14,00 \$	16,10 \$

RÉSERVATION ET ANNULATION

La politique de réservation et d'annulation du camping Rocher Panet, adoptée par le conseil municipal le 7 novembre 2022, s'applique concernant le dépôt, l'annulation et le départ hâtif d'un site.

En cas de modification de ladite politique, le document mis à jour s'applique.

DISPOSITION DÉFINITIVE

ART. 4. MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est mis en vigueur conformément à la Loi.



Germain Pelletier
Maire



Michel Pelletier
Directeur général greffier-trésorier